

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 juillet 2020

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Frédéric PETITTA, Michelle BOUCHON, Olivier LEONHARDT, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Brahim OUAREM, Danièle GARCIA, Mohammed ZAOUÏ, Thomas ZLOWODZKI, Yassin LAMAOUÏ (*jusqu'à 21h30*), Nicolas MEARY, Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Clément MARGUERITTE, Aline FLORETTE, Steevy GUSTAVE, Sylvie DAENINCK, Marianne DURANTON, Augustin DUMAS, Virginie BUISSON, Isabelle MALLET, Thibault MANCHON, Marie-Claire ARASA, Sophie RIGAULT, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Isabelle OUDARD, Christian PICCOLO, Christian BERAUD, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU, Norbert SANTIN, Annie LECLERC, Christian KERVAZO, Olivier CORZANI, Alice FUENTES, Roger PERRET, Véronique MAYEUR, Bernard SPROTTI, François CHOLLEY, Véronique DABADIE, Alain LAMOUR, Charlène BADINA, Edouard MATT, Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Sylvain TANGUY, Fabienne LEGUICHER, Eric BRAIVE, Gilles FRAYSSE, Thierry ROUYER, Kim DELMOTTE, Philippe LE FOL, Michel COLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame et Messieurs Patricia MARTIGNE (*pouvoir M. MEARY*), Axel DOUAILLY (*pouvoir Mme DURANTON*), Yassin LAMAOUÏ (*pouvoir M. ZLOWODZKI à partir de 21h30*), Olivier LEONHARDT (*pouvoir M. GUSTAVE de 22h30 à 22h45*).

La séance est ouverte à 20h40

Monsieur Edouard MATT, doyen de l'Assemblée préside la séance jusqu'à l'élection du Président.

Monsieur Clément MARGUERITTE, est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel.

L'ordre du jour est approuvé.

Madame. Charlène BADINA et Monsieur Augustin DUMAS sont désignés assesseurs pour le déroulement des élections.

Les élections ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

1. Élection du Président

Madame Sophie RIGAULT et Monsieur Eric BRAIVE se portent candidats.

Madame Sophie RIGAULT obtient 25 voix.

Est élu Président à la majorité absolue par 32 voix,

Monsieur Eric BRAIVE

Monsieur Edouard MATT cède la présidence à Monsieur Eric BRAIVE.

2. Détermination du nombre de postes de Vice-Présidents

➤ Le nombre de Vice-Présidents est fixé à quinze.

➤ Le nombre de Conseillers délégués est fixé à cinq.

3. Élection des Vice-Présidents et des conseillers délégués

1^{er} Vice-Président

La candidature de Madame Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet est enregistrée.

Madame **Véronique MAYEUR** est élue à la majorité absolue par 51 voix.

2^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur Frédéric PETITTA Maire de Sainte Geneviève des Bois est enregistrée.

Monsieur **Frédéric PETITTA** est élu à la majorité absolue par 45 voix.

3^{ème} Vice-Président

La candidature de Madame Sophie RIGAULT, Maire de Saint-Michel-sur-Orge est enregistrée.

Madame **Sophie RIGAULT** est élue à la majorité absolue par 42 voix.

4^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur Christian BERAUD, Maire d'Arpajon est enregistrée.

Monsieur **Christian BERAUD** est élu à la majorité absolue par 36 voix.

5^{ème} Vice-Président

La candidature de Madame Marianne DURANTON, Maire de Morsang-sur-Orge est enregistrée.

Madame **Marianne DURANTON** est élue à la majorité absolue par 46 voix.

6^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur Olivier CORZANI, Maire de Fleury-Mérogis est enregistrée.

Monsieur **Olivier CORZANI** est élu à la majorité absolue par 46 voix.

7^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur Nicolas MEARY, Maire de Brétigny-sur-Orge est enregistrée.

Monsieur **Nicolas MEARY** est élu à la majorité absolue par 29 voix.

8^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur Alain LAMOUR, Maire de Longpont-sur-Orge est enregistrée.

Monsieur **Alain LAMOUR** est élu à la majorité absolue par 45 voix.

9^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur Georges JOUBERT, Maire de Marolles en Hurepoix est enregistrée.

Monsieur **Georges JOUBERT** est élu à la majorité absolue par 44 voix.

10^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur Jean-Michel GIRAudeau, Maire d'Ollainville est enregistrée.

Monsieur **Jean-Michel GIRAudeau** est élu à la majorité absolue par 43 voix.

11^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur Norbert SANTIN, Maire de Saint-Germain-lès-Arpajon est enregistrée.

Monsieur **Norbert SANTIN** est élu à la majorité absolue par 41 voix.

12^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur Sylvain TANGUY, Maire du Plessis-Pâté est enregistrée.

Monsieur **Sylvain TANGUY** est élu à la majorité absolue par 38 voix.

13^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur François CHOLLEY, Maire de Villemoisson-sur-Orge est enregistrée.
Monsieur **François CHOLLEY** est élu à la majorité absolue par 43 voix.

14^{ème} Vice-Président

La candidature de Madame Fabienne LEGUICHER, Maire de La Norville est enregistrée.
Madame **Fabienne LEGUICHER** est élue à la majorité absolue par 52 voix.

15^{ème} Vice-Président

La candidature de Monsieur Thierry ROUYER Maire de Bruyères-le-Châtel est enregistrée.
Monsieur **Thierry ROUYER** est élu à la majorité absolue par 40 voix.

Election des 5 Conseillers délégués :

La candidature de Monsieur Gilles FRAYSSE, Maire de Villiers-sur-Orge est enregistrée.
Monsieur **Gilles FRAYSSE** est élu à la majorité absolue par 44 voix.

La candidature de Madame Kim DELMOTTE, Maire de Cheptainville est enregistrée.
Madame **Kim DELMOTTE** est élue à la majorité absolue par 47 voix.

La candidature de Monsieur Edouard MATT, Maire d'Egly est enregistrée.
Monsieur **Edouard MATT** est élu à la majorité absolue par 45 voix.

La candidature de Monsieur Philippe LE FOL, Maire d'Avrainville est enregistrée.
Monsieur **Philippe LE FOL** est élu à la majorité absolue par 45 voix.

La candidature de Monsieur Michel COLLET, Maire de Guibeville est enregistrée.
Monsieur **Michel COLLET** est élu à la majorité absolue par 44 voix.

4. Lecture de la charte de l' élu local

Conformément à la loi, le président donne lecture de la charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstenait de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

5. Délégation de pouvoirs de l' organe délibérant au Président

Cette délibération est adoptée à l' unanimité

La séance est levée à 23h25

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 10 juillet 2020.

*Le présent extrait a été affiché
ce jour à proximité de la porte
de la Communauté Cœur d' Essonne Agglomération
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.*

Le Président,

Eric BRAIVE.

